

E 2001 (D) 1/106

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères  
du Département politique, P. Bonna,  
au Chef du Service de l'Etat-Major général, J. Labhart*

*Copie*

L MB

Bern, 6. August 1937

Unter Bezugnahme auf die Korrespondenz betreffend deutsche Befestigungen an der Schweizergrenze, beehren wir uns, Ihnen in der Beilage eine Notiz über eine Aussprache mit dem deutschen Gesandten in dieser Angelegenheit zur gefälligen Kenntnisnahme zu übermachen.

Wie Sie aus der Notiz ersehen wollen, hat nunmehr die deutsche Regierung mitgeteilt, dass sie auf eine Durchführung der beabsichtigten Befestigungsarbeiten nicht verzichten könne. Wir bedauern lebhaft, dass die von Ihnen und uns unternommenen Schritte kein günstigeres Ergebnis gezeitigt haben.

Wir wären Ihnen zu Dank verbunden, wenn Sie sich darüber aussprechen wollten, ob Sie es für möglich halten, dass weitere Bemühungen schweizerischerseits unternommen werden.



## ANNEXE

*Notice de P. Bonna*

Bo

Berne, 6 août 1937

Le Ministre d'Allemagne est venu confirmer officiellement l'échec des démarches qu'il avait entreprises, à la demande du Président de la Confédération, pour obtenir que l'Allemagne consente à éloigner de Bâle sa ligne de fortification. Il expose que l'Etat-Major Général allemand ne peut renoncer aux avantages qu'offrirait pour lui la fortification de Tullingen et ne croit pas qu'il soit vraiment dans l'intérêt de Bâle de ménager autour de cette ville une zone non fortifiée, ouverte aux combats en campagne. Le Gouvernement allemand regrette de ne pouvoir nous donner satisfaction et nous prie de ne pas voir dans son refus quoi que ce soit d'inamical. Il désire que sa réponse soit gardée secrète, afin d'éviter des réactions de presse nuisibles aux relations entre les deux pays.

J'ai remercié M. Köcher de ce qu'il a fait pour obtenir de son Gouvernement un geste que les Autorités suisses auraient jugé particulièrement amical. J'ai ajouté que nous ne pouvions rien voir d'inamical dans la décision du Gouvernement allemand, mais qu'elle n'en a pas moins été une fort mauvaise nouvelle pour nous. Sans discuter les avantages et inconvénients militaires d'une fortification allemande à Tullingen, j'ai souligné qu'elle serait en tout cas un élément d'inquiétude pour la population de Bâle et que sa présence nous placerait dans une situation faible pour faire respecter par la France l'article 3 du Traité de Paris du 20 novembre 1815. M. Köcher en a convenu.

A ma question si la décision du Gouvernement allemand avait simplement une valeur de principe ou si des travaux de fortification à Tullingen étaient sur le point d'être entrepris, M. Köcher a répondu qu'il ne le savait pas. J'ai insisté sur la satisfaction que nous aurions à les voir différés le plus possible.

J'ai demandé à M. Köcher si l'Attaché militaire allemand ferait une communication semblable au chef de l'Etat-Major Général. Il a répondu que non, le Lieut.-Colonel von Ilseman étant en congé jusqu'à la fin du mois. Il a ajouté, toutefois, qu'à son retour en Suisse, M. von Ilseman aurait certainement l'occasion de reparler de cette affaire avec le Colonel Commandant de Corps Labhart. Nous avons alors admis d'un commun accord que, malgré ce qu'a de péremptoire la communication dont le Ministre d'Allemagne était chargé, il y aurait sans doute place pour bien des conversations au sujet des conditions pratiques de fortification de Tullingen.

Concernant le secret demandé par le Gouvernement allemand, j'ai dit que les Autorités suisses ne prendraient certainement pas l'initiative de parler des projets allemands sur Tullingen, mais qu'il était clair que des travaux en cours n'échapperaient ni aux Français, ni aux Bâlois, et que nous ne pourrions pas empêcher les journaux d'en parler, ni taire les démarches entreprises et leur échec. M. Köcher l'a reconnu.